



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur le Cheminement scolaire et professionnel des diplômés de l'enseignement technique agricole

Service producteur : Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Opportunité : avis favorable émis le 26 novembre 2013 par la commission Services publics et services au publics

Réunion du Comité du label de la statistique publique du 18 décembre 2013 (commission Ménages)

Cette enquête, qui se déroule annuellement depuis 2009, a pour objectif de répondre à la question de savoir comment l'enseignement technique agricole remplit sa mission, inscrite dans le code rural, d'insertion scolaire, sociale et professionnelle. Elle permet de décrire la poursuite d'études et l'insertion professionnelle des diplômés de cette filière et d'analyser la relation formation-emploi, les secteurs et les emplois étant appréhendés selon la spécialité du diplôme.

Les principaux thèmes du questionnaire portent sur le parcours de formation du diplômé (dernière classe fréquentée, spécialité de formation suivie, diplômes antérieurs obtenus), les caractéristiques socio démographiques (sexe, âge, nationalité, situation de famille, lieu de résidence, profession des parents...), la situation au 31 mars, le cas échéant, la description des poursuites d'études (diplôme préparé, obtention...), la description de l'emploi (statut, fonction principale, temps de travail, salaire, type de contrat, taille et secteur d'activité de l'entreprise, démarches ayant permis de trouver cet emploi). L'opinion vis-à-vis de la formation suivie, les déterminants de leur choix d'orientation et le projet professionnel sont également explorés.

L'enquête, qui couvre la France métropolitaine et les DOM-COM, s'adresse en année n aux anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires de la formation continue diplômés de l'enseignement technique agricole à l'année $n-3$.

L'échantillon est tiré à partir de cette population de référence en distinguant les voies de formation. Sont interrogés chaque année de 7 000 à 9 000 diplômés de la promotion considérée.

La collecte a lieu tous les ans en deux phases : une première phase de fin mars à fin avril (renvoi du questionnaire par voie postale ou renseignement en ligne avec identifiant et mot de passe individuel) et la seconde au plus tard en juin (relance, exclusivement par téléphone, des non-répondants de la première phase). La date de référence d'observation de la situation du jeune est celle du 31 mars (soit 33 mois après l'obtention du diplôme).

La diffusion des résultats s'effectuerait au niveau « France entière », et publiés sur le site de l'enseignement technique agricole <http://www.chlorofil.fr>.

~~~~~

Le Comité du Label émet **une forte recommandation** sur la nécessité de réviser le questionnaire, en tenant compte à la fois des objectifs précis recherchés dans les questions posant problème et de l'interprétabilité des réponses. Ceci concerne en particulier les questions : Q06, Q07, Q18, Q21, Q22, Q25, Q28, Q29, Q31, Q32.

.../...

Les formulations qui doivent résulter de cette révision doivent lever d'éventuelles ambiguïtés. Les temps employés dans la formulation des questions doivent être adaptés en conséquence (Q06,notamment).

Le service devra améliorer la matérialisation et la lisibilité des filtres sur la version papier du questionnaire et s'assurer de la stricte cohérence des deux versions, internet et papier, tant du point de vue des questions et des modalités de réponse que de l'architecture des filtres.

La version définitive du questionnaire devra être envoyée au secrétariat du Comité du Label avant le démarrage de l'enquête.

Les autres recommandations ou observations du Comité du Label sont les suivantes :

- Le Comité demande au service de prendre une position claire quant à l'inclusion des diplômés du Bac S dans le champ de l'enquête et de se coordonner avec le Ministère de l'éducation nationale pour le suivi de ces élèves.
- Il lui demande de poursuivre ses efforts pour limiter la non-réponse : envoi d'une 2<sup>ème</sup> lettre de relance, amélioration de la récupération des coordonnées.
- Le Comité demande que la fourniture d'indicateurs nationaux soit menée en exploitant l'ensemble des répondants, y compris sur la partie exhaustive.
- La méthode d'échantillonnage devra être revue, en distinguant clairement les strates relevant d'une interrogation exhaustive de celles pour lesquelles un échantillon sera construit en assurant l'équilibre sur les marges correspondant à la sous-population de référence.
- Le Comité du Label suggère au service de se rapprocher de l'expert SICORE de l'Insee pour étudier s'il est avantageux de mettre en place une codification automatique de la PCS, en vue d'améliorer la qualité du codage et d'économiser les moyens humains dévolus au codage manuel.
- Les lettres-avis ont fait l'objet d'un certain nombre de remarques évoquées au pré-label et oralement ; il conviendra en particulier d'éliminer le caractère trop administratif de l'introduction en mettant en exergue l'utilité de l'enquête, de fournir une adresse internet plus simple et enfin d'apposer les mentions usuelles en vigueur (sur l'anonymat, la confidentialité, l'utilisation des données à des fins statistiques). Rajouter **Paris** dans l'adresse où s'exerce le droit d'accès. Si possible, prévoir la possibilité d'une réponse sous forme de « libre réponse ».
- Le logo de la Statistique publique devra figurer sur les lettres-avis ainsi que sur le questionnaire.
- La version corrigée et actualisée des lettres-avis sera envoyée au secrétariat du Comité avant le démarrage de l'enquête.
- Le Comité demande au service de prévoir l'accès des données aux chercheurs, via le centre Quetelet pour les données non indirectement nominatives ou via le CASD pour les autres cas.
- Le Comité encourage le service à élargir la concertation avec les partenaires sociaux, notamment les syndicats d'employeurs agricoles et les représentants des élèves, étudiants et stagiaires. Les modalités de cette concertation pourront être dissociées du pilotage stricto sensu de l'opération et s'exercer dans des cadres distincts de ce dernier.

Le Comité du label demande au service, en sus des remarques spécifiques évoquées ci-dessus, de prendre également en compte celles soulevées dans le rapport d'expertise.

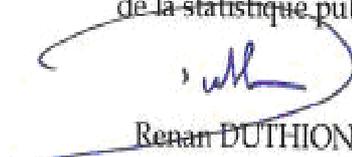
Par ailleurs, le Comité demande de recevoir les documents suivants :

- retour d'information sur l'inclusion ou pas des diplômés du Bac S
- les lettres-avis actuelles et corrigées
- le questionnaire définitif avec l'explicitation des arbitrages pris par le service

**Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur le Cheminement scolaire et professionnel des diplômés de l'enseignement technique agricole.**

**Ce label est valide pour les années 2014-2016**

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique



Renan DUTHION